

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Convocation du **11/06/2026**

Conseillers en exercice : **43**

Présents : **39**

Quorum : **22**

N° 24_170626

OBJET : FINANCES

BUDGET ECONOMIE

EMPLOI

Approbation des conventions
ACTEE+ (Fonds CHENE
saison 6).

SEANCE DU 17 JUIN 2026

L'an Deux Mille Vingt Six, Le Dix Sept Juin à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Espace des Libertés, Salle Stéphane Hessel, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Maire.

PRESENTS :

Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Madame Clémentine FARDOUX, Monsieur Giovanni SCHIPANI, Madame Hélène DI VITA DANCHESI, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Betty CORALLO, Monsieur Arthur SALONE, Madame Gaëlle RODEVILLE, Monsieur Pierre ARNOUX, Madame Fadila TEYSSIER, Madame Sandrine SALEMME, Monsieur Fabio CHIKHOUNE, Monsieur Michaël TEDESCO, Madame Soumicha DRAOUI, Monsieur Jean-François BUDON, Madame Julianne BOUVOT, Monsieur Mohamed LAZLI, Monsieur Marc PAGANO, Monsieur Jean-Pierre NIVET, Madame Evelyne KHEMSI, Madame Laurence BAUSSANT, Madame Virginie RAES, Madame Mélanie PITTAU, Madame Evelyne POURCEL, Monsieur Alexandre LATZ, Madame Julie PAPPALARDO, Monsieur Raphaël DA HORTA, Monsieur Théo ARMAND-HILAIRE, Monsieur Joseph PITTERA, Madame Joëlle MELIN, Madame Régine-Brigitte NIETO, Madame Fabienne COULOMB-AVERTY, Monsieur Jean-Dominique ROUBAUD, Monsieur Mathieu NOVELLI, Monsieur Alain ROUSSET, Monsieur Gérard GAZAY, Madame Danielle MENET, Monsieur Pascal AGOSTINI, Monsieur René VANULS formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES :

Monsieur François OTCHAKOVSKY-LAURENS (donne pouvoir à Madame Gaëlle RODEVILLE), Madame Sophie AMARANTINIS (donne pouvoir à Monsieur Gérard GAZAY), Madame Julie GABRIEL (donne pouvoir à Monsieur Pascal AGOSTINI), Monsieur Jean-Marie DOUVILLE (donne pouvoir à Monsieur Michaël TEDESCO)

Madame Julianne BOUVOT a été élu(e) Secrétaire.

Délibération n°24_170626 du Conseil Municipal du mercredi 17 juin 2026 (suite)

Monsieur Alexandre LATZ rapporte :

Le programme ACTEE+ (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique), porté par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR), a pour objectif d'accompagner les collectivités territoriales dans la mise en œuvre de leurs projets de rénovation et d'efficacité énergétique, notamment en apportant un soutien organisationnel, technique et financier en amont des opérations.

Dans ce cadre, le Territoire d'Énergie des Bouches-du-Rhône (TE13) a déposé une candidature mutualisée à l'appel à projets « Fonds Chêne 6 », réunissant plusieurs communes du département, dont la ville d'Aubagne.

- Ce dispositif vise à encourager la structuration des politiques énergétiques locales et permet notamment :
le financement et la mise en place d'un poste d'Économe de flux, assuré pour la commune par un agent municipal ;
- la réalisation d'actions de suivi, d'analyse et d'optimisation des consommations énergétiques du patrimoine communal, en particulier des bâtiments scolaires ;
- l'élaboration d'une stratégie globale d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments publics.

Le jury de l'appel à projets « Fonds Chêne 6 » a retenu, en date du 26 février 2026, la candidature mutualisée portée par le TE13.

Afin de formaliser les engagements des parties, deux conventions ACTEE+ doivent être conclues à savoir, une convention cadre reprenant tous les lots subventionnés du dispositif et une convention spécifique à la Commune qui ne se positionne que sur un lot.

Cette délibération propose d'approuver les deux conventions ACTEE+ venant préciser les modalités administratives, techniques et financières de la participation de la Commune ainsi que les conditions d'attribution et de versement des aides.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le programme ACTEE+ porté par la FNCCR ;

VU l'appel à projets mutualisé « Fonds Chêne 6 » porté par le Territoire d'Énergie des Bouches-du-Rhône (TE13) ;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la Commune de bénéficier d'un accompagnement technique et financier en matière de maîtrise de l'énergie et de rénovation du patrimoine communal ;

CONSIDÉRANT la volonté municipale de renforcer la performance énergétique des bâtiments publics et de maîtriser les dépenses énergétiques ;

VU l'examen en Commission municipale,

Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

Délibération n°24_170626 du Conseil Municipal du mercredi 17 juin 2026 (suite)

ARTICLE 1^{er} : d'APPROUVER la participation de la Ville d'Aubagne au programme ACTEE+ dans le cadre du dispositif « Fonds Chêne 6 » ;

ARTICLE 2 : d'APPROUVER les deux conventions ACTEE+ ;

ARTICLE 3 : d'AUTORISER la perception des subventions correspondantes, notamment celles relatives au financement du poste d'Économe de flux (lot n°1) ;

ARTICLE 4 : d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer lesdites conventions ainsi que tout document afférent, comme accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME